

Déclaration de fin de mission de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, Alioune Tine – 20 février 2023

I. Introduction

A l'invitation du gouvernement du Mali, j'ai effectué une visite officielle dans le pays du 6 au 17 février 2023. Je salue l'ouverture et la coopération du gouvernement malien tout au long de la préparation et de l'exécution de ma mission. J'exprime également ma reconnaissance à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) et en particulier la Division des droits de l'homme et de la protection, pour son soutien. J'ai rencontré des autorités maliennes, notamment le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'homme, qui m'a reçu au nom du Gouvernement malien avec des représentants du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale, du Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, du Ministère de la Refondation de l'Etat chargé des relations avec les institutions, du Ministère de l'Education Nationale ; du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile et du Ministère de la Défense. J'ai également rencontré la Vice-Présidente de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ainsi que le Président de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE). J'ai également rencontré les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les partis politiques, des représentants du corps diplomatique, les agences, fonds et programmes des Nations Unies, le Haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Chef de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali et chef de la MINUSMA, ainsi que la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies au Mali, en charge des Affaires politiques au sein de la MINUSMA. Je me suis également rendu dans la région de Gao et de Mopti où j'ai rencontré les autorités locales civiles et militaires (Gendarmerie), les organisations de la société civile et les Nations Unies.

Ma mission s'est déroulée dans un contexte très tendu marqué par le rétrécissement continu de l'espace civique, les attaques contre les défenseurs des droits humains et la société civile au Mali de la part des représentants de l'Etat et d'acteurs non-étatiques. Mon arrivée au Mali le 5 février a coïncidé avec la décision des autorités maliennes de déclarer le Directeur de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA « persona non grata ». Et pour la première fois, à notre arrivée à l'aéroport de Bamako, mon assistant et moi avons fait l'objet d'une interpellation et d'un interrogatoire coordonnés de la part d'officiers de police. Nous avons protesté auprès des autorités maliennes qui ont présenté leurs regrets. Malheureusement, ce climat lourd et malsain est entretenu par un groupe d'individus et d'organisations non-étatiques qui menacent et jettent le discrédit sur la société civile et les institutions internationales, ce qui contribue à reléguer au second plan les avancées faites par le Mali en matière des droits humains.

II. Contexte politique

Sur le plan politique, des progrès ont été réalisés dans le processus visant à restaurer l'ordre constitutionnel et le retour à un régime civil avec :

- la mise en place d'une commission chargée de la finalisation du projet de Constitution en décembre 2022 ;

- l'installation dans leurs fonctions des membres du Collège de l'AIGE en janvier 2023.

Cependant, certains partis politiques se sentent exclus du processus de transition et expriment leurs préoccupations sur le respect du chronogramme. J'invite les autorités à travailler dans le sens de plus d'inclusion et de plus de consensus de manière à garantir ensemble, pacifiquement le succès de la transition.

Par ailleurs, je suis préoccupé par les défis observés depuis quelque mois dans la mise en œuvre de l'Accord de Paix d'Alger. Beaucoup d'acteurs que j'ai rencontrés ont exprimé leurs sérieuses préoccupations au sujet de signes avant-coureurs inquiétants et des développements politiques récents qui pourraient compromettre le processus de paix :

- la décision prise en décembre 2022 par les mouvements signataires de suspendre leur participation au processus de paix ;
- la décision prise de fusionner en un seul mouvement en février 2023 des trois mouvements armés qui composent la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) à savoir : le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA);
- les intentions qu'auraient certains acteurs de remettre en question l'Accord de Paix, illustrées par le discours d'un membre influent du Conseil National de Transition au sujet d'une éventuelle reprise des hostilités par l'armée malienne pour la reconquête des régions du Nord. J'invite solennellement tous les acteurs politiques maliens à la sagesse, à la retenue et au dialogue pour ne pas mettre en péril l'Accord de paix.

Plusieurs acteurs avec lesquels je me suis entretenu ont reconnu les efforts des autorités maliennes et notamment des Forces de Défense et de Sécurité Maliennes, qui avec l'acquisition de matériels militaires ont gagné en efficacité dans la lutte contre le terrorisme. Cependant, pour être efficaces, les autorités devraient en même temps consolider les victoires militaires contre le terrorisme par le maintien des troupes sur le terrain, la restauration de l'autorité de l'Etat et la fourniture des services sociaux de base. En effet, selon plusieurs témoignages que j'ai reçus, après le départ des Forces de Défense et de Sécurité, les Groupes Extrémistes Violents reviennent souvent dans les localités où elles exercent des représailles contre les populations qu'ils accusent d'avoir collaboré avec les Forces de Défense et de Sécurité Maliennes.

III. Contexte de sécurité

La région du Centre et la zone des trois frontières qui jouxtent le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont été les plus affectées par l'insécurité. Cependant, le reste du pays n'est pas non plus épargné. Le Mali est confronté à de sérieux défis dont les indicateurs les plus évidents sont : l'augmentation continue du nombre des personnes déplacées internes ainsi que l'état préoccupant de la dégradation de l'éducation au Mali avec la fermeture des écoles en raison de l'insécurité.

Depuis ma visite du 1er au 12 août 2022, le nombre des personnes déplacées internes a augmenté de 3,90 % allant de 396904 au 31 juillet 2022¹ à 412387 au 31 décembre 2022² tandis que celui des écoles fermées a augmenté de 7,05 % passant de 1829 écoles³ à 1958,⁴ affectant plus de 587,000 enfants, en particulier dans la région de Mopti. Selon les chiffres les plus récents, les régions de Gao et de Mopti que j'ai visitées sont parmi les plus affectées avec le plus grand pourcentage de personnes déplacées soit 15% et 21%.⁵ En décembre 2022, le nombre de personnes déplacées dans les régions de Mopti et de Gao a augmenté respectivement de 16% et 23% comparé à la même période de 2021.⁶

IV. Situation des droits humains

Je me réjouis du fait que le nombre de violations et d'atteintes aux droits humains documentées par la MINUSMA a baissé de 7,46 % au cours du dernier trimestre de 2022. Je note également des avancées en matière de droits humains, avec :

- l'adoption le 23 novembre 2022 d'un décret d'application de la Loi fixant les règles générales relatives à la réparation des préjudices causés par les violations graves des Droits de l'Homme ;
- la condamnation de l'auteur d'une attaque contre cinq Casques bleus par la Cour d'Assises de Bamako siégeant en matière de terrorisme le 24 janvier 2023 ;
- l'adoption le 1^{er} février d'un projet de texte relatif à la création d'une Direction Nationale des Droits de l'Homme.

Le Ministre de la Justice et des droits de l'homme a également partagé avec moi des informations sur les efforts en cours pour organiser dans un avenir proche le procès d'une centaine d'individus impliqués dans des atteintes aux droits humains liés à l'esclavage par ascendance. Tout en me réjouissant de ces efforts concrets, j'invite les autorités maliennes à consolider ces acquis en renforçant la lutte contre l'impunité. Je les encourage, en particulier, de mener à bien les enquêtes judiciaires ouvertes et de traduire devant la justice tous les auteurs de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits, y compris les membres des groupes armés non étatiques, des milices et les membres des Forces de Défense et de Sécurité Maliennes.

Je suis cependant extrêmement préoccupé par les atteintes graves aux droits humains que continuent de commettre les Groupes Extrémistes Violents, y compris des meurtres, enlèvements, menaces contre les populations civiles, le vol de bétail et les viols. Par exemple, au nord du pays dans la région de Gao

¹ Direction nationale du développement social du Mali (DNDS), *Mali : Rapport sur les mouvements des populations* (juillet 2022) p. 2 <<https://reliefweb.int/report/mali/mali-rapport-sur-les-mouvements-de-populations-juillet-2022>> ;

<<https://reliefweb.int/attachments/d3e10af0-fc39-42e9-a52f-31c0adea6d4d/RAPPORT%20CMP%20JUILLET%202022.pdf>> .

² Direction Nationale du Développement Social (DNDS), *Mali : Rapport sur les Mouvements de Populations (Décembre 2022)* (25 Janvier 2023) p. 7 <https://reliefweb.int/attachments/749e45f9-bab4-41c3-9e47-4151bd780e8b/DTM_Decembre_2022.pdf> .

³ OCHA, *Burkina Faso, Mali and Western Niger - Humanitarian Snapshot (As of 15 June 2022)* (20 June 2022) <https://reliefweb.int/attachments/38bcd4f6-2f4a-46cf-b0cd-3693db0e421c/BFA_MLI_NER_humanitarian%20snapshot_EN%20202209615.pdf> .

⁴OCHA, *Burkina Faso, Mali and Western Niger - Humanitarian Snapshot (As of 08 December 2022)* <https://reliefweb.int/attachments/9e080e73-ff11-4756-a84e-8f661658b808/BFA_MLI_NER_humanitarian%20snapshot_EN%202022091208.pdf> .

⁵ Direction Nationale du Développement Social (DNDS), *Mali - Rapport sur les Mouvements de Populations (Décembre 2022)* (25 Janvier 2023) p. 7 <https://reliefweb.int/attachments/749e45f9-bab4-41c3-9e47-4151bd780e8b/DTM_Decembre_2022.pdf> .

⁶ Ibid.

que j'ai visitée, un important déplacement de populations des villages de Doreye et Marsi (commune de N'tillit, cercle de Gao) a été observé le 4 février suite aux menaces proférées le 2 février par des éléments de l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS) qui ont intimé l'ordre aux populations de quitter les deux villages sous peine de représailles. Dans la ville de Gao, les interlocuteurs que j'ai rencontrés ont témoigné de l'existence de braquages et d'enlèvements dont les auteurs présumés détiendraient des armes en toute illégalité et opéreraient en toute impunité grâce à la protection des mouvements armés signataires de l'Accord de Paix. Ces interlocuteurs se sont également plaints de la prolifération préoccupante des armes dans la ville et qui aggrave la dégradation de la sécurité. La plupart des interlocuteurs se sont plaints de la faible présence de l'Etat dans la région. Au centre du pays, selon des sources concordantes, des éléments présumés du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (*Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin* – JNIM) ont intimé la fermeture des deux églises catholique et protestante du village de Douna⁷, le 22 janvier 2023. Ils ont demandé aux chrétiens de se convertir à l'islam, ou de quitter le village dans un délai d'un ou deux mois. Le 4 janvier, des éléments présumés du JNIM avaient déjà ordonné aux chrétiens du même village de cesser de jouer de la musique, de fermer leurs églises et de se convertir à l'islam.

Dans les zones qu'ils occupent ou qui sont sous leur influence, les Groupes Extrémistes Violents ont notamment tué et blessé des civils. Ainsi, au Nord du pays, le 4 décembre 2022, deux hommes auraient été tués par des éléments du JNIM dans le campement d'Inalabag⁸. Le 16 décembre 2022, deux hommes auraient été tués et dix autres enlevés par des éléments présumés du JNIM dans le village d'Inekar-ouest⁹. Le 1er janvier 2023, un homme aurait été tué par un groupe d'éléments de l'EIGS, dans le village de Tonditihio, environ 27 km de la ville d'Ansongo¹⁰.

Quant au centre du pays, le 20 décembre 2022, un leader traditionnel aurait été tué, des maisons et des récoltes incendiées et des biens pillés par des éléments présumés du JNIM dans le hameau de Kogodiogou¹¹. Le 14 janvier 2023, un homme aurait été tué par des éléments du JNIM dans le village de Taga¹². Le 29 janvier 2023, des éléments du JNIM auraient tué un homme et pillé du bétail respectivement dans les villages de Telly et Ware¹³. Suite à ces attaques, environ 1840 personnes ont fui ces localités et se sont réfugiées dans les villages de Guirankou et Oroguira situés dans la même commune. Le 10 février 2023, des éléments présumés du JNIM ont tué un homme dans le village de Faba Coura¹⁴.

Ces groupes ont notamment tué ou blessé leurs victimes à l'aide d'engins explosifs improvisés (EEI) notamment dans la région de Ségou où de tels attaques sont devenus de plus en plus fréquents. Ainsi, le 3 décembre 2022, six filles (âgées de 5 à 15 ans) et leurs parents (un homme de 38 ans et une femme de 34 ans) auraient été tués lorsque leur charrette a heurté sur un EEI, près du village de Tongolo Coura¹⁵. Les 6 et 9 janvier 2023, une femme et deux enfants ont été tués, et quatre autres femmes blessées par des EEI près du village de Tiouga¹⁶. Le 6 février 2023, deux hommes ont été tués dans

⁷ Commune de Dioungani, cercle de Koro, région de Bandiagara.

⁸ Commune de Tin-Hamma, cercle d'Ansongo, région de Gao.

⁹ Commune, cercle et région de Ménaka.

¹⁰ Commune de Bourra, cercle d'Ansongo, région de Gao.

¹¹ Commune de Doucombo, cercle et région de Bandiagara.

¹² Commune de Femaye, cercle de Djenné, région de Mopti.

¹³ Commune de Kani Bonzon, cercle de Bankass, région de Bandiagara.

¹⁴ Commune de Marico, cercle de Niono, région de Ségou.

¹⁵ Commune de Kolongo, cercle de Macina, région de Ségou.

¹⁶ Commune de Lanfiala, cercle de Tominian, région de Ségou.

une attaque à l'EEI menée par des éléments présumés du JNIM dans le village de Tiemaba¹⁷. Le 14 février 2023, deux hommes ont été blessés dans une attaque à l'EEI perpétrée par des éléments présumés du JNIM à Medina-Coura B3¹⁸.

Les groupes extrémistes ont également enlevé des civils. Ainsi, dans la région de Gao au nord du pays, le 9 janvier 2023, quatre hommes auraient été enlevés par des éléments du JNIM dans le village d'Intillit¹⁹. Dans la région de Ménaka, le 17 décembre 2022, six (6) hommes auraient été enlevés par des éléments présumés de l'EIGS lors d'une attaque contre le campement de la communauté Daoussak dans le village d'Ambout²⁰. Enfin, dans la région de Tombouctou, le 3 janvier 2023, un homme aurait été enlevé par des éléments du JNIM dans le village de Fissaou²¹. Le 4 janvier 2023, quatre hommes, dont deux agents de santé, enlevés par le JNIM dans le village de Yourmi²². Le 12 janvier 2023, un homme a été enlevé par des éléments du JNIM lors de la foire hebdomadaire du village d'Echell²³. Le 28 janvier 2023, des éléments du JNIM auraient enlevé un musicien sur l'axe Dianke-Sarafere²⁴. Le 31 janvier 2023, des éléments du JNIM auraient enlevé le maire de la commune de Bingha²⁵.

Quant au centre du pays, le 11 janvier 2023, un véhicule de transport public avec quatre passagers aurait été détourné par des éléments du JNIM près du village de Songobia²⁶. Le 23 janvier 2023, des éléments du JNIM auraient enlevé trois leaders communautaires dans les villages de Souba, Sagni et Kamiti²⁷. Les assaillants ont accusé les victimes de collaborer avec les Forces Armées Maliennes et de militer pour la réouverture des écoles dans leurs localités. Le 7 février 2023, des éléments du JNIM ont enlevé un chauffeur de véhicule de transport public et son assistant près du village de Tori²⁸.

La plupart des acteurs que j'ai rencontrés ont affirmé que les tensions intercommunautaires avaient baissé dans la région du centre notamment grâce aux diverses initiatives et dynamiques endogènes de paix et de réconciliation qui ont été prises par les autorités et la société civile maliennes, ainsi que par la MINUSMA. Ainsi, le Gouverneur de Mopti a partagé avec moi les efforts entrepris dans le cadre de la mise en œuvre d'une « Charte communautaire inclusive pour la paix, la sécurité et le développement de la région de Mopti » signée le 22 septembre 2021. Parmi les initiatives qui ont été citées figurent également le travail de médiation mené par le gouverneur de la région de Bandiagara ainsi que son initiative dite de « Bandiagara sans armes » lancée en décembre 2021 et en vertu de laquelle il a interdit à toute personne exceptés les Forces de Défense et de Sécurité Maliennes et la MINUSMA de porter une arme dans la ville de Bandiagara. D'autres initiatives citées incluent les efforts de médiation ou de dialogue intercommunautaire, la signature des accords de paix et des feuilles de route ainsi que la mise en œuvre des projets dits de « dividende de paix » soutenus par la MINUSMA. Ces initiatives dont l'impact est sous-estimé nécessitent d'être encouragées, renforcées et soutenues en particulier sur le plan financier par les partenaires internationaux.

¹⁷ Commune et cercle de Niono, région de Ségou.

¹⁸ Commune de Sirifila-Boundy, cercle de Niono, région de Ségou.

¹⁹ Commune d'Intillit et cercle de Gao.

²⁰ Commune, cercle et région de Ménaka.

²¹ Commune de Léré, cercle de Niafouké.

²² Commune de Tonka, cercle de Goundam, région de Tombouctou.

²³ Commune de Tonka, cercle de Goundam.

²⁴ Commune de Dianke, cercle de Niafouké.

²⁵ Cercle de Diré, région de Tombouctou.

²⁶ Commune de Bara Sara, cercle et région de Bandiagara.

²⁷ Commune rurale de Souba, cercle et région de Ségou.

²⁸ Commune de Tori, cercle de Bankass, région de Bandiagara.

En dépit de ces avancées, quelques incidents impliquant des milices communautaires continuent d'inquiéter : le 17 décembre 2022, le chef du village de Loutan et son fils auraient été enlevés par des chasseurs traditionnels (dozos) dans le village de Loutan²⁹. Le 18 décembre 2022, six hommes auraient été enlevés par des chasseurs traditionnels (dozos) dans le village de Debougou³⁰. Enfin, le 30 janvier 2023, des éléments de la milice Dan Na Ambassagou auraient tué une femme et sa fille près du village de Degou³¹.

Globalement, les Groupes Extrémistes Violents ont continué d'être les principaux auteurs présumés de la majorité des violations et atteintes aux droits humains au Mali au cours de deux derniers trimestres de l'année 2022. Cependant, je suis également préoccupé par les allégations des violations commises par les Forces de Défense et de Sécurité Maliennes et leurs partenaires militaires russes.

Plusieurs acteurs avec lesquels je me suis entretenu lors de ma visite ont déclaré que les membres du personnel militaire et de sécurité russe (qu'ils désignaient par le nom de « Wagner ») participaient aux opérations militaires, terrorisaient les villageois, exécutaient des civils, volaient les biens des populations y compris le bétail et les bijoux et violaient des femmes et des filles. D'autres ont mentionné que les membres du personnel militaire et de sécurité russe collaboraient avec les chasseurs traditionnels dozos dans certaines opérations militaires. Enfin, certains acteurs ont exprimé des préoccupations sur des problèmes de communication de certains membres du personnel militaire et de sécurité Russe qui ne parlaient ni Français ni Anglais ni les langues locales et de ce fait il existait des risques réels des confusions sur l'identité des suspects qu'ils recherchaient et/ou interpellaient lors de leurs opérations.

J'ai notamment fait part aux autorités maliennes de mes préoccupations sur les allégations que j'ai reçues selon lesquelles les partenaires militaires russes du Mali procèderaient à des arrestations lors des opérations militaires, qu'ils détiendraient au secret des suspects (notamment dans un lieu de détention non officiel situé aux environs de l'aéroport de Mopti/Sévaré dans la région de Mopti) et qu'ils soumettraient ces suspects à des interrogatoires sous la torture. Plusieurs acteurs m'ont décrit un phénomène qu'ils ont qualifié de « sous-traitance des enquêtes préliminaires » et qui se manifestait par le fait qu'au lieu de transférer à la Gendarmerie les personnes arrêtées lors des opérations militaires, certains membres des Forces de Défense et de Sécurité Maliennes confiaient parfois l'interrogatoire et la détention de ces personnes aux membres du personnel militaire russe. Cette « sous-traitance des enquêtes préliminaires » était l'occasion des violations graves des droits humains ».

Les autorités maliennes ont de nouveau insisté sur le fait que les membres du personnel militaire russe présents au Mali étaient des instructeurs militaires déployés dans le cadre d'une coopération bilatérale d'État à État pour former les Forces de Défense et de Sécurité Maliennes à l'utilisation du matériel militaire acquis auprès de la Fédération de Russie ; que ce personnel militaire russe ne participait jamais aux opérations de combat ; et donc il ne pouvait être impliqué dans des violations des droits humains sur le théâtre des opérations. Les autorités ont pris l'engagement de mener des enquêtes sur ces allégations des violations impliquant le personnel militaire russe.

²⁹ Commune de Kolongo, cercle de Macina, région de Ségou.

³⁰ Commune de Sirifila et cercle de Boundy, région de Ségou.

³¹ Commune de Fakala, cercle de Djenné, région de Mopti.

Tout en prenant acte des déclarations des autorités maliennes, je tiens à souligner comme je l'ai fait dans mes rapports précédents,³² que des sources crédibles ont partagé avec moi des informations selon lesquelles les membres du personnel militaire et de sécurité russe participeraient bel et bien aux hostilités/opérations de combat et qu'ils commettraient des violations et atteintes graves aux droits humains.

Enfin, lors des entretiens que j'ai eus avec certaines autorités maliennes elles ont réfuté les allégations des violations attribuées aux Forces de Défense et de Sécurité Maliennes en affirmant que ces dernières ne pouvaient pas commettre des violations parce qu'elles avaient été formées en droit international des droits humains (DIDH) et en droit international humanitaire (DIH). Il est vrai que les formations et sensibilisations en DIDH et en DIH constituent l'un des outils de prévention des violations des droits humains. Cependant, comme l'expérience l'a démontré ailleurs et au Mali, les formations et sensibilisations à elles seules ne suffisent pas pour empêcher ces violations. C'est pour cette raison que les activités de sensibilisation devraient s'accompagner des poursuites judiciaires contre les auteurs présumés des violations ou atteintes aux droits humains. En effet, ces poursuites judiciaires sont une dissuasion forte qui contribue efficacement à la prévention des violations ou atteintes aux droits humains. Cependant, l'absence des poursuites en justice des auteurs des violations ou atteintes aux droits humains perpétue le sentiment d'impunité donnant l'impression qu'un quitus serait accordé aux potentiels auteurs de violations des droits humains et qu'ils seraient protégés et pourraient donc continuer à agir en toute impunité.

Au-delà des violations et atteintes aux droits humains liées au conflit armé, j'exprime mes sérieuses préoccupations par rapport au rétrécissement comme peau de chagrin de l'espace civique, de la liberté d'expression et d'association et le développement de l'autocensure. Je suis sérieusement préoccupé par les attaques et le lynchage médiatique contre les défenseurs des droits humains, qui n'épargnent même pas la Commission Nationale Droits de l'Homme. J'ai moi-même fait l'objet d'attaques verbales sur les réseaux sociaux avant et pendant ma visite.

Plusieurs défenseurs des droits humains, journalistes, autres professionnels des médias avec lesquels je me suis entretenu ont évoqué des sujets tabous qu'ils n'osent plus aborder dans le cadre de leurs activités professionnelles par peur de représailles des autorités maliennes de la transition et/ou de leurs sympathisants, notamment sur les réseaux sociaux. Parmi ces sujets tabous figurent notamment les allégations des violations ou atteintes aux droits humains attribuées aux Forces de Défense et de Sécurité Maliennes et leurs partenaires militaires russes.

Plusieurs défenseurs des droits humains avec lesquels je me suis entretenu ont été victimes de l'hostilité de la part de certaines autorités étatiques et ont souligné le fait que l'Etat malien chercherait à « asphyxier » ou « saboter » le travail des défenseurs des humains considérés comme des « apatrides » ou des « ennemis de la nation » qui serviraient d'alliés aux grandes puissances étrangères hostiles aux autorités du Mali. Cette stigmatisation par des représentants de l'Etat et son acceptation au sein d'une certaine opinion, sont de nouvelles menaces sur la sécurité des défenseurs des droits humains. J'invite instamment les autorités maliennes à bannir tout acte ou discours susceptible d'inciter

³² Voir notamment : « *Déclaration de fin de mission de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, Alioune Tine* » (15 août 2022) p. 4 < https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/ml/2022-08-15/EOM_Statement_IE_Mali_August2022.pdf >.

à la violence et à agir conformément aux obligations internationales du Mali consistant à respecter, protéger et donner effet aux droits humains, y compris les droits à la liberté d'expression et d'association reconnues par la Constitution malienne³³.

Ces défenseurs des droits humains ont fait état des conditions difficiles dans lesquelles ils travaillent, caractérisées notamment par la difficulté d'avoir accès aux informations, de l'impossibilité d'accès à certains lieux de détention (en particulier certaines unités de gendarmerie) et de l'insécurité dans les régions contrôlées par les Groupes Extrémistes Violents. Le refus d'accès à certains lieux de détention par les unités de la gendarmerie des villes de Mopti et de Sévaré à la Commission nationale droits de l'homme l'empêche d'accomplir son mandat de prévention de la torture que lui confère la loi. En effet, la loi n°2016-036/ du 7 juillet 2016 portant création de la Commission nationale des droits de l'homme dispose en son article 6 que « *En matière de prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Commission nationale des droits de l'homme est chargée de faire des visites régulières ou inopinées dans tous les lieux de privation de liberté et tous autres lieux où des personnes seraient détenues* ». Certains défenseurs des droits humains, notamment à Gao ont déclaré qu'ils n'avaient pas toujours obtenu la carte de défenseur des droits humains malgré le fait qu'ils aient soumis des demandes depuis le mois de juillet 2022 pour certains. D'autres défenseurs des droits humains ont déclaré qu'ils avaient de plus en plus de difficultés d'obtenir des informations de leurs sources puisque ces dernières étaient persuadées d'être placés sous écoute.

Les défenseurs des droits humains, les journalistes, autres professionnels des médias travaillant dans les zones contrôlées ou sous influence des Groupes Extrémistes Violents m'ont fait part des restrictions similaires dont ils faisaient l'objet de la part de ces groupes qui leur étaient également très hostiles. Par exemple, dans certaines localités dans le cercle de Douentza, les Groupes Extrémistes Violents avaient interdit à certaines radios opérant dans la zone de diffuser la musique ou des programmes portant sur certains thèmes tels que la citoyenneté, les droits des femmes, les questions liées à la paix, la réconciliation ou la cohésion sociale et proféraient des menaces à l'égard des contrevenants.

Comme je l'ai toujours souligné, la crise et les violences armées continuent d'avoir un impact considérable sur le respect et la protection des droits fondamentaux des femmes, avec une inquiétante récurrence de cas de violence basée sur le genre (VBG). Selon les chiffres qui ont été partagées avec moi par les acteurs œuvrant dans le domaine de la lutte contre les VBG, entre janvier et décembre 2022, au moins 14242 cas ont été recensés contre 9540 cas au cours de la même période en 2021, soit une augmentation de 67%. Au total, 55% des incidents reportés étaient des cas de violences sexuelles soit 7836 cas (dont 41% de viols, 14% d'agressions sexuelles et 9% de cas de violences sexuelles liées au conflit). Sur un plan géographique, 35% des cas ont été reportés dans la région de Mopti, 28% dans les régions de Gao et Ménaka et 14% dans la région de Tombouctou.

Enfin, la crise malienne et l'insécurité persistante ont continué à avoir un impact dévastateur sur les enfants et donné lieu à des violations graves de leurs droits fondamentaux comme en témoigne le

³³ Voir les articles 19 et 22 du Pacte International Relatif aux droits de l'homme auquel le Mali est partie depuis le 16 juillet 1974 ainsi que les articles 9 et 10 de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples à laquelle le Mali est partie depuis le 21 décembre 1981. Voir également, l'Observation Générale No.34 du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies sur l'article 19 du PIDCP sur la liberté d'opinion et liberté d'expression adoptée en juillet 2011 (CCPR/C/GC/34), la Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique » ainsi que dans « Les Lignes directrices sur la liberté d'association et de réunion » adoptées adopté par la Commission Africaine des Droits de l'homme et des peuples respectivement en novembre 2019 et mai 2017.

nombre d'écoles fermées à cause de l'insécurité et les attaques contre les écoles. Ainsi, le 16 novembre 2022, l'école primaire du village de Fatakara³⁴ aurait été attaquée et plusieurs matériels pédagogiques brûlés par des éléments présumés de la Katiba Macina. Le 23 novembre 2022, le Centre Stratégie de scolarisation accélérée/Passerelle (SSA/P) du village de Korientze Haoussa³⁵ a été attaqué par des éléments du JNIM qui auraient incendié plusieurs matériels pédagogiques et menacé de représailles ceux qui oseraient les réouvrir. Le 28 novembre 2022, des membres présumés du JNIM ont proféré des menaces contre les enseignants et ordonné la fermeture immédiate de trois écoles primaires dans les localités d'Intechaq, Telabit et Oukinik.³⁶ Le 20 janvier 2023, des éléments présumés du JNIM ont ordonné la fermeture des écoles primaires publiques dans les localités de Telabit et d'Intechaq.³⁷ Le 21 janvier 2023, les mêmes éléments auraient ordonné la séparation des filles et des garçons à l'école dans la localité de Ntadayne.³⁸ Le 10 février 2023, des éléments du JNIM ont mis le feu à l'école primaire du village de Dangatene.³⁹ Cette attaque serait une mesure punitive pour une demande (non respectée) faite par JNIM de transformer les écoles dites « modernes » de la localité en écoles coraniques.

V. Conclusions et recommandations

En dépit des défis complexes et multiformes, il existe quelques éclaircies dans le domaine du processus de transition, dans le renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité Maliennes et la lutte contre le terrorisme. Tout cela semble être dissimulé par les effets d'une fracture géopolitique mondiale dont le Mali semble être l'épicentre en Afrique de l'Ouest, une situation qui génère tensions, polarisation, défiance généralisée et malsaine entre le Mali et une certaine partie de la communauté internationale et notamment la MINUSMA.

Evaluer et repenser les réponses sécuritaires au Mali et au Sahel sont un impératif catégorique pour les Etats Africains et pour le Conseil de Sécurité. A cet égard, je note par ailleurs que le Rapport du Secrétaire General de l'ONU sur l'examen interne de la MINUSMA publié en janvier 2023 reconnaît qu'au regard d'un certain nombre de facteurs, notamment de la propagation de l'insécurité, « *la MINUSMA est une opération de maintien de la paix déployée dans un pays où il n'y a pas de paix à maintenir* ». ⁴⁰

Il est indispensable de restaurer le climat de confiance globale et un contexte propice à la protection efficace des populations civiles et au travail des professionnels et institutions de promotion et de protection des droits humains.

Il faut vite prendre acte de l'inadaptation des réponses sécuritaires au Mali et au Sahel dont les effets sont une réelle menace pour toute la région.

Je recommande aux Autorités maliennes de :

- **Consolider**, avec l'appui de la MINUSMA, des agences du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires de développement, les progrès faits sur le plan militaire avec des mesures concrètes pour assurer la sécurité des personnes et des

³⁴ Commune de Télé, cercle de Goundam, région de Tombouctou.

³⁵ Commune de Soumpi, cercle de Niafouké, région de Tombouctou.

³⁶ Commune d'Aguelhok, cercle de Tessalit, région de Kidal.

³⁷ Commune d'Aguelhok, cercle de Tessalit, région de Kidal.

³⁸ Commune, cercle et région de Kidal.

³⁹ Commune de Bondo, cercle de Koro, région de Bandiagara.

⁴⁰ Voir : « Examen interne de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : Rapport du Secrétaire général », document no : S/2023/36 (16 janvier 2023) paragraphe 6.

biens et la restauration de toutes les institutions de l'Etat et la fourniture des services sociaux de base ;

- **Consolider** les victoires militaires contre le terrorisme par le maintien des Forces de Défense et de Sécurité Maliennes sur le terrain ;
- **Consolider** les acquis en renforçant la lutte contre l'impunité. Je les encourage, en particulier, de mener jusqu'au bout les enquêtes judiciaires et de traduire devant la justice tous les auteurs de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits, y compris les membres des groupes armés non étatiques, des milices et les membres des Forces de Défense et de Sécurité.
- **Bannir** tout acte ou discours susceptible d'inciter à la violence et à agir conformément aux obligations internationales du Mali consistant à respecter, protéger et donner effet aux droits humains, y compris les droits à la liberté d'expression et d'association reconnues par la Constitution malienne ;
- **Travailler** dans le sens de plus d'inclusion et du plus de consensus de manière à garantir ensemble, pacifiquement le succès de la transition.

Je recommande aux Autorités maliennes, à la société civile et aux acteurs politiques de :

- **Dialoguer** sur l'ouverture et la consolidation de l'espace civique et des libertés fondamentales notamment à la veille des élections ou toutes les libertés fondamentales doivent s'exprimer ;
- **Faire preuve** de sagesse, de retenue et d'agir en faveur du dialogue pour ne pas mettre en péril l'Accord de paix.

Je recommande à la communauté internationale de:

- **Soutenir** financièrement les diverses initiatives et dynamiques endogènes de paix, de réconciliation et de développement dans les régions, qui sont l'initiative des communautés, des autorités locales et de la société civile maliennes, avec souvent l'aide de la MINUSMA ;